

Service Restauration Scolaire et Périscolaire - PLANNING DE RESERVATION MENSUEL

Représentant légal (Nom / Prénom) :

Enfant(s) :

Ecole : Maternelle Verdun Classe : Enseignant(e) :

MOIS DE JANVIER 2026

JOUR		Périscolaire Matin	Périscolaire Avant Repas	Cantine	Périscolaire Après repas	Périscolaire Soir
Lundi	5-janv.					
Mardi	6-janv.					
Jeudi	8-janv.					
Vendredi	9-janv.					
Lundi	12-janv.					
Mardi	13-janv.					
Jeudi	15-janv.					
Vendredi	16-janv.					
Lundi	19-janv.					
Mardi	20-janv.					
Jeudi	22-janv.					
Vendredi	23-janv.					
Lundi	26-janv.					
Mardi	27-janv.					
Jeudi	29-janv.					
Vendredi	30-janv.					
Total général par colonne						

Nota :
 La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil de la Mairie, à l'accueil du service scolaire. Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant. Toutes les cases cochées sont facturées (Article 5.3 du règlement intérieur).
Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 4.2.1 du règlement intérieur).

		Nombre	TARIF	Total	Date : Signature des parents ou Représentant légal:
Cantine :	Tarif normal		5 €		
	Tarif Cheveuges		4,5 €		
Périscolaire matin	si QF* > ou égal à 630 :		2 €		
Périscolaire midi	si QF* > ou égal à 630 :		1 €		
Périscolaire soir	si QF* > ou égal à 630 :		3,50 €		
Périscolaire matin	si QF* < 630 :		1,80 €		
Périscolaire midi	si QF* < 630 :		0,90 €		
Périscolaire soir	si QF* < 630 :		3,30 €		
Total du règlement du mois de Janvier 2026					

Le planning sera pris en compte uniquement si celui est accompagné du règlement (Article 5.3 du règlement intérieur)
 En Numéraire En Carte Bancaire En Chèque : N°

Planning à remettre en mairie impérativement la semaine du :

Lundi 15 décembre au Vendredi 19 décembre 2025 (MATIN)

Attention : Tout planning rendu après cette date engendrera l'application du tarif E (tarif exceptionnel).

Périscolaire Matin : 2,70€ / Périscolaire Midi : 1,10€ / Périscolaire Soir : 4,90€ / Repas : 9€

Annotation (situation de déduction) - (Article 5.4 du règlement intérieur) :